Le Brevet d'Initiation Aéronautique

ENSEIGNEMENT FACULTATIF **Année Scolaire 2023-2024**

Qu'est-ce que le BIA ?

Le BIA est un diplôme de l'Education Nationale qui valide une culture générale dans le domaine aéronautique (connaissance des aéronefs, aérodynamique et mécanique du vol, météorologie, règlementation, navigation et sécurité, histoire, anglais...) et développe des valeurs humaines.





Comment s'inscrire ?

L'inscription aux cours de BIA, se fera par l'intermédiaire du professeur principal au mois de septembre.

Bénéfices du BIA

L'obtention du BIA apporte de **solides atouts** :

- Des connaissances en aéronautique qui aident à l'obtention du brevet de pilote privé (PPL) ainsi que pour le brevet de pilote de planeur (BPP, vol à voile).
- Une **expérience pratique** grâce aux différentes activités effectuées dans le cadre de la formation.
- Une **bourse** pouvant financer jusqu'à 60% du coût d'un brevet de pilote.
- Des connaissances techniques complémentaires de haut niveau, favorables à la future **poursuite d'étude** dans les domaines scientifiques.
- La constitution d'un groupe d'élèves motivés et soudés, qui prend goût aux études.

Activité facultative de vol

Pour illustrer cette formation, des vols d'initiation sont proposés dans le cadre d'une convention avec un aéroclub à Cuers.

Ils nécessitent une autorisation parentale et **une participation** financière (125 €)

Les élèves font un à deux vols en place avant, en copilote, et un à deux vols en place arrière.



Organisation

Une vingtaine de séances de formation auront lieu le samedi matin, au lycée du Coudon

L'examen du BIA

L'examen se déroule au lycée vers la mi-mai. Il prend la forme d'un QCM de 100 questions qui portent sur cinq thèmes :



- **Connaissance des aéronefs**
- **Aérodynamique et mécanique du vol**
- **Météorologie**
- **Règlementation, navigation et sécurité des vols**
- **Histoire de l'aéronautique et de l'espace.**

- **Une épreuve facultative est également proposée aux candidats, portant sur l'anglais aéronautique**

Pour réussir l'examen, il faut obtenir au moins 50 bonnes réponses sur 100 questions.



